

Bricquebec-en-Cotentin. Parcours citoyen au collège Marcel-Grillard

Le sénateur de la Manche Philippe Bas rencontre les élèves

C'EST DANS le prolongement de l'éducation à la citoyenneté commencé l'an dernier avec la visite du député Stéphane Travert que s'est organisée la venue de l'ancien ministre Philippe Bas, à la rencontre des collégiens qui l'attendaient de pied ferme dans la galerie bleue.

C'est sous l'impulsion d'Anne Madeleine, professeur d'histoire géographie que s'est préparé cet événement que les collégiens ont clairement pris très au sérieux. La séance a commencé par une présentation de Philippe Bas, qui a brossé le portrait du sénat, expliquant : « Il y a deux chambres en France, l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés sont élus par le peuple à travers le suffrage universel tandis que les sénateurs sont élus... par les élus ! Ainsi, nous avons deux assemblées ce qui permet de tenir compte de l'avis de tout le monde. Ces deux assemblées reflètent l'état d'esprit des électeurs qui les ont choisies ; ce qui entraîne un dialogue fécond »

Commissions d'enquêtes

Le sénateur a précisé le double rôle du sénat : voter des lois et assurer le contrôle du gouvernement. « Par exemple, nous avons récemment ouvert une commission d'enquête sur... les ponts ! Pourquoi les ponts ? À la suite du drame qui s'est déroulé en Italie, nous avons cru bon de procéder à une enquête approfondie sur le sujet des ponts français. » C'est ainsi, avec des exemples concrets, que Philippe Bas a répondu aux questions soigneusement préparées par les collégiens. Des questions sur son parcours (secrétaire général de l'Élysée, ministre puis sénateur) ses études (L'École nationale d'administration Sciences Politiques, droit) le rôle du sénat (les lois et le contrôle du gouvernement), sa manière de concilier son rôle de sénateur à paris et dans la Manche son engagement politique.

Les collégiens ont pu ainsi découvrir de multiples facettes du personnage et de l'assemblée qu'il représente. En retour de cette journée d'échanges, les élèves auront pour mission de réaliser la fiche Wikipédia puis ils participeront à un concours organisé par l'Éducation nationale qui leur permettra notamment d'aller à la rencontre du conseil constitutionnel afin de faire un travail sur la constitution. Toute cette démarche s'inscri-

vant dans le cadre du « Parcours citoyen qui, tout au long de la scolarité, vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Un parcours inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. » comme le souligne l'Education nationale.

E. G.



Le sénateur de la Manche, Philippe Bas, a échangé avec les élèves des classes de 3e dans le cadre du parcours citoyen.